

Addenda 1 – Plan d'aménagement spécial à la récupération des bois affectés par un chablis applicable en 2024-2025

Région de la Mauricie
Unité d'aménagement 041-51

Le 15 mai 2026

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Photographies de la page couverture :

Fonds : Jasmin Michaud

De gauche à droite : Batistin Bour, Alain Thibault, Jean-François Bourdon et Hugo Tremblay

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

ISBN : 978-2-555-04267-4 (PDF)

Table des matières

Introduction.....	5
9. Destination des bois à récupérer.....	6
12. Estimation de l’aide financière maximale.....	6
13. Modification du plan	6
Formulaire – Signatures professionnelles et administratives	6

Liste des tableaux

Tableau 8 – Répartition du volume provenant du plan d’aménagement spécial entre les bénéficiaires d’une garantie d’approvisionnement 6

Liste des annexes

Annexe 4 – Calcul détaillé de l’aide financière 8

Introduction

Le présent addenda modifie le Plan d'aménagement spécial à la récupération des bois affectés par un chablis applicable en 2024-2025. Région de la Mauricie. Unité d'aménagement 041-51. Il vise à ajuster l'aide financière finale accordée aux bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement en fonction des volumes récoltés pendant la saison d'opération 2024-2025. Toutes les modalités, les conditions et les directives ainsi que tous les détails du plan spécial restent en vigueur. Le présent addenda ne comprend que le texte et les tableaux modifiés. La numérotation des titres et des sous-titres fait référence au plan d'aménagement spécial original.

9. Destination des bois à récupérer

Les volumes de bois à récupérer sont destinés aux usines qui apparaissent dans le tableau suivant.

Tableau 1 – Répartition du volume provenant du plan d'aménagement spécial entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement

Numéro de GA	Bénéficiaire	Volume ⁷ (m ³)						Total
		SEPM ¹	BOU ²	PEU ³	AUF ⁴	PIN ⁵	THO ⁶	
225	Domtar inc.	10	480	10	1 480	-	-	1 980
228	Adélar Goyette & Fils Ltée	10	-	-	-	350	10	370
229	Scierie Dion & Fils inc.	5 200	450	-	-	-	-	5 650
239	Scierie P.S.E. inc.	4 000	-	-	-	-	-	4 000
244	Arbec, Bois d'oeuvre inc.	7 040	-	-	-	-	-	7 040
256	Produits forestiers Arbec inc.	-	10	170	10	-	-	190
Total		16 260	940	180	1 490	350	10	19 230

¹ Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes

² Bouleaux

³ Peupliers

⁴ Autres feuillus

⁵ Pins

⁶ Thuya

⁷ Les volumes sont arrondis à la dizaine supérieure pour des fins de présentation.

12. Estimation de l'aide financière maximale

L'aide financière maximale octroyée pour le plan d'aménagement spécial de l'unité d'aménagement 041-51 pour la saison 2024-2025 est calculée en fonction des volumes récoltés admissibles.

Pour la saison 2024-2025, les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement ont récolté 19 230 m³ de bois admissibles à l'aide financière. L'aide totale pour la saison s'élève à 86 700 \$.

Le détail du calcul de l'aide financière est présenté à l'annexe 4.

13. Modification du plan

Toutes les modifications importantes apportées au présent addenda devront faire l'objet d'un nouvel addenda qui devra être approuvé avant son application.

Formulaire – Signatures professionnelles et administratives

Le formulaire est disponible à la page suivante.

PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL

Unité d'aménagement :	041-51
Année financière :	2024-2025
Type de perturbation :	Chablis
Version (plan ou addenda) :	Addenda 1

Responsabilité professionnelle

Le présent plan d'aménagement spécial (qui ne concerne pas les prescriptions sylvicoles, lesquelles sont signées individuellement) a été réalisé sous ma responsabilité professionnelle à partir de toute l'information pertinente disponible à ce jour et dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

Signature : **Marc-André ARVISAIS**

Signature numérique de
Marc-André ARVISAIS
Date : 2026.05.15 15:49:34
-04'00'

Date

Marc-André Arvisais, ing.f. #2021-045

Les ingénieurs forestiers suivants ont contribué à son élaboration pour les travaux cités ci-dessous :

Signature : 

Date 2026-05-15

Maryse Le Lan, ing.f. #2020-012

Responsable de : Coordination du plan, classification des dommages, superficies affectées et calcul d'aide financière.

Note sur la signature administrative

En vertu du décret sur la Décision concernant la délégation de pouvoirs en application de l'article 368 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier du 17 octobre 2017, la signature administrative du sous-ministre associé aux Opérations régionales est requise pour les cas suivants :

- dépassement des possibilités forestières ;
- attribution d'une aide financière de l'année de référence associée à ce PAS ;
- le plan d'aménagement spécial n'a pas été soumis au processus de consultation publique.

Responsabilité administrative

Approbation du plan d'aménagement spécial par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Signature : **Philippe Boutin**

Signature numérique
de Philippe Boutin
Date : 2026.06.10
14:41:33 -04'00'

Date

Philippe Boutin, directeur/ DGFO

ET

Signature : 

2026-06-18

Date

Martin Breault, sous-ministre associé(e) aux Opérations régionales

Annexe 4 – Calcul détaillé de l’aide financière

Tableau A – Calcul de l’aide de base maximale applicable

Numéro de GA	Bénéficiaire	Volume ⁷ (m³)							Volume admissible (m³)	Zone de tarification	Taux d'aide ⁸ (\$/m³)	Total ⁹ (\$)
		SEPM ¹	BOU ²	PEU ³	AUF ⁴	PIN ⁵	THO ⁶	Total				
225	Domtar inc.	10	480	10	1 480	-	-	1 980	1 980	452	4,51 \$	9 000 \$
228	Adélarde Goyette & Fils Ltée	10	-	-	-	350	10	370	370	452	4,51 \$	1 700 \$
229	Scierie Dion & Fils inc.	5 200	450	-	-	-	-	5 650	5 650	452	4,51 \$	25 500 \$
239	Scierie P.S.E. inc.	4 000	-	-	-	-	-	4 000	4 000	452	4,51 \$	18 100 \$
244	Arbec, Bois d'oeuvre inc.	7 040	-	-	-	-	-	7 040	7 040	452	4,51 \$	31 800 \$
256	Produits forestiers Arbec inc.	-	10	170	10	-	-	190	190	452	4,51 \$	900 \$
Total		16 260	940	180	1 490	350	10	19 230	19 230			86 700 \$

¹ Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes

² Bouleaux

³ Peupliers

⁴ Autres feuillus

⁵ Pins

⁶ Thuya

⁷ Les volumes sont arrondis à la dizaine supérieure pour des fins de présentation.

⁸ Taux 2024-2025 du Bureau de mise en marché des bois pour l'aide financière pour les chablis et autres perturbations que les feux de deuxième année.

⁹ Les montants sont arrondis à la centaine supérieure pour des fins de présentation. Les montants réels non arrondis seront versés aux bénéficiaires, au taux présenté.

